

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

23 septembre 2016
Français
Original : anglais et français

Soixante-septième session
Genève, 3 - 7 octobre 2016

Actualisation des opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Situation en Syrie

Entré dans sa sixième année, le conflit en République arabe syrienne a continué à provoquer des déplacements massifs, avec 6,5 millions de déplacés internes et plus de 4,8 millions de réfugiés dans les pays voisins (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie). Depuis le 1^{er} février 2016, d'intenses combats dans les régions septentrionales de la République arabe syrienne ont fait des victimes civiles et entraîné le déplacement de plus de 390 000 personnes. La situation humanitaire dans la ville d'Alep et ses environs s'est gravement détériorée, avec environ 275 000 personnes qui subissent dans la partie est de la ville des restrictions quant à leur déplacement et qui ont besoin d'assistance. L'eau, les abris, les aliments et les soins de santé demeurent hautement prioritaires. D'une manière générale, l'accès sûr, durable et sans obstacles de l'aide humanitaire dans le pays est demeuré extrêmement difficile, avec 13,5 millions de personnes ayant besoin de l'assistance humanitaire, dont 5,47 millions dans les régions assiégées et difficiles à atteindre. En tant que chef de file sectoriel pour les abris, les articles non alimentaires et la protection, le HCR a intensifié ses opérations à l'intérieur du pays, participant à la plupart des 76 convois interinstitutions qui ont eu lieu depuis le début de l'année 2016. Ces convois ont apporté l'aide indispensable à plus de 1,2 million de personnes dans des régions assiégées ou difficiles à atteindre, ou dans d'autres endroits prioritaires à travers les lignes de front.

Malgré la générosité des gouvernements et des communautés des pays d'accueil, les réfugiés continuent à faire face à des difficultés pour avoir accès aux services dans les pays voisins. Ayant épuisé leurs économies, bon nombre d'entre eux s'empêchent davantage dans la pauvreté. Au Liban, la dette moyenne pour les ménages de réfugiés a augmenté de 16,5 % au cours du premier trimestre de 2016, et en Jordanie, 90 % des réfugiés syriens ayant fait l'objet d'enquête vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Avec le PNUD, le HCR continue à diriger le Plan régional réfugiés et résilience (3RP), qui est la réponse coordonnée permettant à plus de 200 partenaires de soutenir les plans de réponse nationaux des cinq principaux pays d'accueil des réfugiés.

Situation en Iraq

Depuis janvier 2014, l'aggravation de la violence en Iraq a entraîné le déplacement interne de plus de 3,4 millions de personnes. Entre janvier et septembre 2016, environ 300 000 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe par mer. L'une des principales voies migratoires passe par l'Afrique du Nord pour traverser la mer Méditerranée, avec plus de 128 000 arrivées par mer en Italie, surtout en provenance de la Libye, tandis que, dans une moindre mesure, l'autre suit le trajet terrestre passant par le Maroc vers les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla (environ 3 000 arrivées). Les arrivées par mer en Grèce ont beaucoup diminué depuis mars 2016, avec environ 160 000 de janvier à juin 2016, contre 780 000 pendant la période antérieure de six mois. Jusqu'ici en 2016, les Syriens représentent 48 % des arrivées en Grèce, suivis des Afghans et des Iraquiens. Malgré la poursuite du conflit armé et la situation sécuritaire instable au Yémen, les arrivées irrégulières par mer

continuent, suivies par des mouvements secondaires par voie terrestre. Les retours continuent à être gênés par la destruction à grande échelle des infrastructures et la présence de mines et d'engins non explosés. Les partenaires humanitaires estiment que plus de 10 millions d'Iraqiens ont actuellement besoin d'une certaine forme d'aide humanitaire. En prévision des déplacements massifs de Mossoul, la réponse d'urgence du HCR consiste à créer de nouveaux camps, à rénover les camps existants et à augmenter les capacités d'intervention en matière de protection. La Turquie continue d'abriter plus de la moitié des plus de 230 000 réfugiés iraqiens enregistrés dans la région.

Afrique du Nord

Le conflit en Libye a continué à avoir de graves conséquences pour les civils, avec environ 350 000 déplacés internes, plus de 300 000 personnes retournées et environ 100 000 réfugiés et demandeurs d'asile ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire, dont 38 000 enregistrés auprès du HCR. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont toujours basés à Tunis, depuis qu'ils ont été évacués de Libye en 2014. En 2016, le HCR a effectué deux missions d'évaluation sur le terrain à Tripoli et à Benghazi. Malgré le fait que l'accès demeure difficile, il a continué à fournir l'assistance vitale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile les plus vulnérables, par le biais de ses partenaires et fonctionnaires recrutés sur le plan national et grâce aux permanences téléphoniques et aux centres communautaires à Benghazi et à Tripoli. La coopération avec les autorités en charge de l'immigration et les gardes-côtes libyens s'est davantage renforcée. Le HCR a désormais régulièrement accès à 14 des quelque 18 centres de détention gérés par l'État à travers le pays. Il envisage d'étendre sa présence aux points de débarquement, deux postes de santé étant déjà créés aux ports de Tripoli et de Zawya. L'Organisation a fourni des articles de première nécessité et prodigué des soins médicaux d'urgence au débarquement et dans des centres de détention, a identifié les personnes ayant des besoins spécifiques et a plaidé pour leur libération. En Tunisie, elle continue de suivre la situation aux frontières et de mettre par conséquent à jour son plan d'urgence.

En Mauritanie, le HCR a aidé plus de 42 000 réfugiés maliens dans le camp de M'bera et a concentré ses efforts sur le renforcement de l'autonomie des réfugiés par des investissements accrus dans des projets d'éducation, de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus. En juin, un accord tripartite sur le retour volontaire au Mali a été signé par le Mali, la Mauritanie et le HCR. Toutefois, au vu des conditions qui prévalent actuellement au Mali, les retours à grande échelle ne sont pas encore envisagés.

Le HCR a continué à fournir l'assistance vitale à plus de 90 000 réfugiés sahraouis les plus vulnérables dans les cinq camps près de Tindouf en Algérie. Il a reconçu ses activités concernant les moyens d'existence et l'autonomie, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et en maintenant le programme existant de soins et de maintenance, afin de réduire les vulnérabilités et d'améliorer les conditions de vie. L'assistance, notamment les efforts de réhabilitation à la suite des inondations ayant eu lieu en octobre 2015, a été entravée par les contraintes financières.

Yémen

Au Yémen, la situation humanitaire complexe continue d'être alarmante, et la réponse d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système demeure en place. Depuis l'intensification des conflits au Yémen à la fin du mois de mars 2015, environ 180 000 personnes ont fui le pays surtout vers Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan, et encore plus loin.

Environ 82 % des 27 millions de personnes résidant au Yémen ont besoin d'assistance humanitaire, dont 2,2 millions de déplacés internes et près de 950 000 déplacés internes retournés. Trois millions de Yéménites ont besoin d'assistance vitale immédiate. En 2016, le HCR et ses partenaires ont distribué des articles de première nécessité à plus de 261 000 déplacés internes et des kits d'abris d'urgence à plus de 88 000 déplacés internes dans 16 des 22 gouvernorats du Yémen. La cessation des hostilités en avril 2016 a donné aux acteurs humanitaires l'occasion d'assister les populations civiles qui ne pouvaient pas être atteintes. Toutefois, l'absence de sécurité continue d'entraver gravement la fourniture de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, le Yémen continue d'accueillir près de 280 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, provenant principalement de la Somalie. Le HCR a fourni la protection et l'assistance vitales aux réfugiés et aux nouveaux arrivants enregistrés. Il a fourni des services juridiques et menés des activités relatives à la détermination du statut de réfugié, au suivi de la détention et à la réinstallation.

Mouvements mixtes et secondaires

Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont continué à voyager dans le cadre de mouvements mixtes à grande échelle d'Afrique et du Moyen-Orient, cherchant à atteindre l'Europe. Le HCR a travaillé avec des gouvernements et d'autres partenaires pour améliorer l'accès à la sécurité et à la protection contre le refoulement, et rechercher des solutions dans les cadres existants de migration. En collaborant avec les communautés de réfugiés, il a facilité les activités de sensibilisation afin d'aider les personnes relevant de sa compétence à prendre des décisions éclairées sur les risques liés aux mouvements secondaires et leurs options, y compris le retour volontaire et l'accès aux services de protection.

Le nombre de réfugiés et de migrants utilisant la voie de la Méditerranée orientale en 2016 a considérablement chuté après la fermeture effective de la « route des Balkans » et à la suite de la déclaration Union européenne-Turquie du 18 mars. Entre mai et juillet 2016, plus de 90 % des arrivées par mer se faisaient par la Méditerranée centrale, même si le nombre d'arrivées en Italie est demeuré constant par rapport à 2015.

L'une des principales voies passe par l'Afrique du Nord, avec des départs par mer surtout de la Libye, ou suit le trajet terrestre à travers le Maroc vers les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Entre janvier et septembre 2016, au total 284 500 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe par mer, dont 33 % de Syriens. Malgré la poursuite du conflit armé et l'instabilité de la situation sécuritaire au Yémen, des arrivées irrégulières par mer continuent, suivies de mouvements secondaires par voie terrestre.

B. Progrès et défis dans l'atteinte des priorités stratégiques globales

Créer un environnement favorable à la protection

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'élaboration de législations nationales pour l'asile, le HCR a contribué au projet de Convention arabe sur la régularisation de la situation de réfugiés dans la région arabe. Des progrès ont été réalisés au Maroc et en Tunisie sur des projets de loi sur l'asile devant sous peu être déposés devant les parlements respectifs de ces pays. À travers la région, le HCR soutient la formation d'avocats et de juges en matière d'asile. En Jordanie, par exemple, les tribunaux ont instauré des règles de preuve pour faciliter l'accès des réfugiés à la justice et aux documents d'état civil. En Israël, le HCR a continué à promouvoir des solutions, ainsi que l'accès au statut juridique et aux droits liés à l'asile.

Le HCR a continué à effectuer l'enregistrement biométrique individuel pour les personnes ayant besoin de protection internationale à travers la région. En Turquie, il a aidé le Gouvernement à mettre au point un projet de vérification des données relatives à l'enregistrement des réfugiés syriens. L'Organisation a effectué la détermination du statut de réfugié dans le cadre de son mandat, en menant des activités visant à garantir l'intégrité, la qualité et l'efficacité du processus.

En collaboration étroite avec des partenaires, le HCR a continué à investir dans la capacité des réfugiés et des communautés, en tant qu'agents de protection. Au Liban, par exemple, des volontaires communautaires ont assuré entre janvier 2015 et juin 2016 l'accès aux services et à l'assistance pour environ 860 000 réfugiés et membres de la communauté d'accueil. Des interventions communautaires ont été menées dans la plupart des opérations, avec des volontaires jouant un rôle indispensable de relais dans les pays ayant une population de réfugiés surtout urbaine comme Israël et le Maroc.

Une stratégie multisectorielle a été lancée dans la région en vue de soutenir le « Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie ». Avec la participation active du Gouvernement du Bahreïn et d'experts de la société civile d'Arabie Saoudite, d'Égypte, des Émirats arabes

unis, du Koweït, d'Oman, et du Qatar, le HCR a soutenu en février 2016 un dialogue régional sur la réalisation du droit des femmes à la nationalité au Bahreïn. Il a accordé la priorité à l'enregistrement des naissances comme principal moyen de veiller à ce que tous les enfants nés des personnes relevant de sa compétence reçoivent la preuve de leur identité juridique et statut relatif à la nationalité, avec une attention particulière à la prévention de l'apatridie chez les enfants syriens.

Le HCR continue ses démarches avec les gouvernements du Conseil de coopération des États arabes du Golfe visant à faire en sorte que les Syriens résidant dans ces États soient protégés contre le refoulement et aient accès aux services essentiels. En Arabie Saoudite, des visas et des permis de travail ont été délivrés à des Syriens et des Yéménites, afin de régulariser leur séjour dans le pays. Le Qatar a exonéré des Syriens titulaires d'un visa de visiteur des frais de renouvellement mensuel et a accordé à titre exceptionnel une prorogation des visas pour tous les Syriens.

Assurer la protection contre la violence et l'exploitation

La protection de l'enfant demeure un volet important de la réponse du HCR dans la région. Les principales priorités consistent à répondre aux besoins d'arrangements à plus long terme en matière de soins et de solutions durables pour les enfants non accompagnés et séparés, à lutter contre le travail des enfants et à améliorer l'accès de ceux-ci à des milieux d'apprentissage sûrs. Au cours de la première moitié de 2016, plus de 405 100 filles et garçons ont participé aux programmes de prise en charge psychosociale et de protection de l'enfant. En coordination avec l'UNESCO et l'UNICEF, le HCR a continué à assurer un milieu d'apprentissage sûr pour les enfants réfugiés dans le primaire et le secondaire, et a coordonné les possibilités d'enseignement post-secondaire et les bourses pour les réfugiés dans la région. Par ailleurs, l'OIT, l'UNICEF et le HCR ont lancé une initiative régionale pour promouvoir l'inclusion d'enfants réfugiés dans les programmes nationaux de lutte contre le travail de l'enfant, et ont élaboré des projets visant spécifiquement les besoins des enfants réfugiés. Des consultations ont eu lieu avec des jeunes réfugiés en Algérie, en Jordanie, au Maroc et en Turquie pour améliorer les programmes tenant compte des besoins des jeunes, et renforcer la communication entre les jeunes réfugiés et les acteurs humanitaires.

Des initiatives visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles et de genre se sont poursuivies dans toutes les opérations, avec plus de 82 000 personnes ayant survécu ou exposées aux violences sexuelles et de genre bénéficiant de services multisectoriels en 2016, dans le contexte de la situation syrienne uniquement. Dans les Émirats arabes unis, le HCR a signé un accord avec la Fondation de Dubaï pour les femmes et les enfants en vue de mettre en place des mécanismes d'orientation à l'appui des femmes et des filles ayant survécu aux violences sexuelles et de genre et à la traite d'êtres humains.

Le HCR a continué à promouvoir un accès accru aux documents d'état civil et aux services de santé maternelle et reproductive de qualité pour les femmes. Au Liban, 98 % d'accouchements chez les réfugiées syriennes ont été assistés par un personnel médical qualifié, qui a également déclaré les naissances. De même, en Jordanie, 96 % d'accouchements chez les femmes réfugiées en zones urbaines, périurbaines et rurales ont eu lieu dans un hôpital.

Le HCR a également favorisé la participation active et égale des femmes aux structures de leadership et de gestion, ainsi que leur égal accès aux possibilités de moyens d'existence. Aussi bien en Turquie qu'en Jordanie, l'accès aux permis de travail a été élargi en 2016, ainsi que les possibilités d'emploi légal. Au Liban, les autorités se sont engagées à revoir le cadre réglementaire en vue de faciliter l'accès au marché du travail.

Trouver des solutions durables

Entre janvier et août 2016, près de 100 000 réfugiés de la région ont été présentés pour la réinstallation, dont environ 75 000 réfugiés syriens et 6 000 réfugiés irakiens. Le HCR continue de plaider pour l'accroissement des quotas, notamment pour les réfugiés actuellement abrités par des pays en conflit comme la Libye, la République arabe syrienne et le Yémen, ainsi que pour les réfugiés palestiniens en Iraq.

Concernant la situation en Syrie, des progrès encourageants ont été accomplis en vue d'atteindre l'objectif consistant à trouver cumulativement 480 000 places pour la réinstallation et d'autres formes d'admission de 2013 à 2018, avec plus de 220 000 places rendues disponibles au mois d'août 2016. Toutefois, les besoins de réinstallation continuent de se multiplier dans le monde, compte tenu de l'augmentation du nombre de réfugiés et de l'aggravation de leur vulnérabilité.

En plus d'augmenter les capacités de réinstallation, le HCR plaide pour d'autres voies d'admission comme les visas humanitaires, les parrainages communautaires privés, les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre et le regroupement familial, y compris pour les membres de la famille élargie, poursuivant le travail de la Réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens, du 30 mars 2016.

Mobiliser l'appui politique, financier, opérationnel et du public par des partenariats stratégiques

Le HCR s'est appuyé sur les partenariats existants, notamment en organisant en juillet 2016 une séance d'information pour les États membres de l'Organisation de la coopération islamique, en préparation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Organisée par la Ligue des États arabes, le HCR et l'OIM, une réunion extraordinaire sur le Processus consultatif régional des États arabes sur la migration a eu lieu en août 2016 sur le même sujet.

Des consultations sous-régionales ont eu lieu en Tunisie et à Amman en Jordanie, en vue de créer un réseau régional d'acteurs locaux et régionaux de la société civile. L'objectif du réseau est d'accroître le plaidoyer sur les questions de déplacement, de renforcer les capacités de réponse non gouvernementales au plan national et de partager les leçons apprises sur divers sujets, y compris la réponse d'urgence et la protection.

À Dubai, *International Humanitarian City*, va organiser en collaboration avec le HCR un atelier annuel de formation à la gestion des situations d'urgence pour les partenaires humanitaires dans la région. La première session de formation aura lieu en novembre 2016.

Le HCR continue également à renforcer dans la région des partenariats stratégiques avec le secteur privé, des médias locaux et régionaux, ainsi que des institutions académiques, ce qui a des effets positifs sur sa capacité à mobiliser l'appui du public et à éclairer les débats publics dans la région. Le Conseil consultatif du HCR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, créé pour accroître la collaboration entre l'Organisation et le secteur privé, a tenu sa première réunion en mars 2016. Les principaux médias en langue arabe de la région se sont de plus en plus montrés en faveur d'un partenariat global avec le HCR, notamment par des activités de renforcement des capacités, la diffusion à titre gracieux d'annonces et l'engagement direct avec les correspondants principaux de presse.

C. Information financière

Les besoins financiers initialement prévus pour 2017, sur la base de l'évaluation des besoins et priorités, se chiffrent à 2,170 milliards de dollars E.-U., ce qui dépasse de plus de 125 millions de dollars E.-U. le budget initial de 2016 de 2,045 milliards de dollars E.-U., approuvé par le Comité exécutif, et de plus de 80 millions de dollars E.-U. le budget actuel révisé de 2016 de 2,090 milliards de dollars E.-U., à la fin août 2016. Le chiffre actuel du budget révisé de 2016 reflète les augmentations résultant du nouveau budget supplémentaire pour le Yémen et les diminutions qu'a connu la réponse régionale à la situation syrienne dans le cadre du 3RP, à la suite d'une revue en milieu d'année.

Au 31 août 2016, les contributions pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord s'élevaient à 1,081 milliards de dollars E.-U., soit 52 % de l'ensemble des besoins de 2,085 milliards de dollars E.-U.